

-----  
**LA MINISTRE**

001397  
N° 1397 /MFPMA/DGFP/DC/sa

Abidjan, le **18 JUIN 2021**

## LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert, au titre de l'année 2021, **des concours de recrutement** pour l'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

| CONCOURS   | GRADE | POSTES BUDGETAIRES |
|--|-------|--------------------|
| Assistant des Productions Végétales et Animales : Agriculture    | B3    | 05                 |
| Assistant des Productions Végétales et Animales : Eaux et Forêts | B3    | 10                 |
| Assistant des Productions Végétales et Animales : Élevage        | B3    | 20                 |
| Assistant des Productions Végétales et Animales : Halieute       | B3    | 05                 |
| Moniteur des Productions Végétales et Animales : Agriculture     | C2    | 10                 |
| Moniteur des Productions Végétales et Animales : Eaux et Forêts  | C2    | 50                 |
| Moniteur des Productions Végétales et Animales : Élevage         | C2    | 20                 |
| Moniteur des Productions Végétales et Animales : Halieute        | C2    | 05                 |

Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité ivoirienne titulaires au moins :

- du **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ou du Brevet de Technicien Supérieur Agriculture** Tropical de l'option concernée ou tout autre diplôme admis en équivalence, pour les emplois d'Assistant des Productions Végétales et Animales ;
- du **Brevet de Technicien Agricole (BTA)** de l'option concernée pour les emplois de Moniteur des Productions Végétales et Animales.

Les candidats doivent être âgés de **dix-huit (18) ans** au moins et de **quarante (40) ans** au plus au **31 décembre 2020**.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), du **lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021**.

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectuera dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO et YAMOOUSSOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration: **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)** ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ayant moins de **six (06)** mois à la date d'ouverture des concours ;
- une copie originale du certificat de nationalité ;
- une copie originale du casier judiciaire ayant moins de **trois (03)** mois à la date d'ouverture des concours;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité ou du récépissé de demande de la carte nationale d'identité ou de la première page du passeport ;
- une photocopie du certificat de position militaire ou une photocopie de l'état signalétique des services militaires effectués ou une photocopie de la fiche de recensement militaire délivrée par les autorités militaires (pour les candidats de sexe masculin) ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de mariage (pour les femmes mariées) ;
- une photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ou la photocopie légalisée de l'équivalence délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) pour les diplômes de l'enseignement secondaire ou la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) pour les diplômes post-bac obtenus à l'étranger ou l'homologation des diplômes obtenus dans les universités privées et les grandes écoles de Côte d'Ivoire;
- un curriculum vitae certifié sincère ;
- une déclaration sur l'honneur de non engagement à la Fonction Publique à retirer sur le site du dépôt des dossiers de candidature au coût de **deux mille (2.000) F CFA** ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à **vingt-trois mille cinq-cents (23. 500) F CFA** ;
- un reçu des photos d'identité numériques à prendre sur le site du dépôt des dossiers de candidature au coût de **deux mille (2.000) F CFA**;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de **trois mille (3.000) F CFA**, à retirer et à renseigner au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

| MATIERES         | DUREE | COEFFICIENT |
|------------------|-------|-------------|
| Spécialité       | 01H   | 3           |
| Culture Générale | 01H   | 2           |
| Logique          | 01H   | 1           |

Les dates de composition sont communiquées par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

La publication des résultats est faite sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

L'admission au concours n'est définitivement acquise qu'après la formation en administration de base sanctionnée par un certificat.

Les droits d'inscription et les conditions d'organisation de la formation en administration de base seront communiqués sur le site internet du Ministère en charge de la fonction publique [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci) et par voie de presse.

**Références** : 1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016.



**Anne Désirée OULOTO**